

RÈGLEMENT DE LA PLATEFORME DE CADEAUX GLASSOLUTIONS E-COMMERCE AVANTAGES



Article 1 : Cadre général

SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE, Société Anonyme au capital de 219 001 680 euros, ayant son siège social à Courbevoie (France), 18 avenue d'Alsace, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 998 269 211, est une société du Groupe SAINT-GOBAIN spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la transformation et la commercialisation de produits verriers (ci-après « SGGF »).

SGGF fabrique et vend des produits verriers destinés au vitrage des bâtiments (ci-après les « Produits »), généralement mis en œuvre par des entreprises ou artisans spécialisés.

SGGF a décidé de mettre en place, en collaboration avec un tiers gestionnaire, la société YOUKADO (le « Tiers Gestionnaire »), **un programme de fidélisation dénommé « Glassolutions E-commerce Avantages » (ci-après le « Programme »)**, tel que décrit dans le présent règlement, visant à récompenser les entreprises et artisans (ci-après les « Clients ») achetant les Produits sur la plateforme de commande en ligne My Glassolutions (accessible depuis le site internet www.glassolutions.fr).

Article 2 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'adhésion et de participation de chaque Client au Programme et préciser ainsi les droits et obligations réciproques de SGGF et du Client dans ce cadre.

L'accès au site du Programme est possible depuis :

- Le site internet suivant de SGGF géré par YOUKADO : <https://www.glassolutionsecommerceavantages.fr> (ci-après le « Site ») ;
- La rubrique « Mon compte » sur la plateforme e-commerce My Glassolutions : https://saint-gobain.force.com/myglassolutions/ECOM_Login

L'adhésion au Programme est gratuite en dehors des coûts de connexion susceptibles d'être facturés au Client par son fournisseur d'accès Internet et/ou opérateur de téléphonie mobile.

Article 3 : Conditions d'adhésion au Programme - Modalités de radiation – Départ volontaire

3.1. – Conditions d'adhésion

Peuvent adhérer au Programme et bénéficier des services associés, les Clients répondant aux critères cumulatifs suivants :

- Etre inscrit à la plateforme de commande en ligne My Glassolutions ;
- Avoir la volonté d'être membre du Programme ;
- Etre immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers à la date de leur demande d'adhésion et pendant toute la durée de cette adhésion ;
- Disposer de personnels qualifiés et respecter la réglementation applicable en matière de lutte contre le travail dissimulé, le prêt de main d'œuvre illicite et le délit de marchandage ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- Etre à jour du règlement de ses cotisations sociales, impôts et taxes diverses ;
- Respecter le présent règlement ainsi que ses annexes.

Toute personne morale ne satisfaisant pas aux critères cumulatifs précités ne pourra prétendre adhérer au Programme. Ce Programme n'est pas ouvert aux personnes physiques.

L'adhésion implique que le Client complète le formulaire d'inscription disponible sur le Site:

- Numéro de compte client Saint-Gobain Vitrage Bâtiment
- N° de SIRET
- Nom du gérant
- Prénom du gérant
- Email
- Téléphone
- Adresse postale du Client
- Mot de passe

Le Client doit accepter le présent règlement du Programme ainsi que ses annexes afin que son inscription soit prise en compte. Celle-ci sera confirmée par retour de mail.

3.2. – Modalités de radiation

SGGF pourra prononcer la radiation de tout Client ne respectant plus l'un des critères énoncés ci-dessus ou ne respectant pas les modalités de fonctionnement du Programme, telles que définies dans le présent règlement.

Dans cette hypothèse, SGGF adressera au Client une lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant les griefs lui étant reprochés et lui demandant de remédier à sa défaillance dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de ladite lettre recommandée. A défaut de réponse ou en cas de réponse non satisfaisante, la radiation du Client sera automatique et effective de plein droit à l'expiration de ce délai.

Le Client demeurera titulaire des points acquis antérieurement à sa radiation, qu'il pourra utiliser conformément aux modalités stipulées à l'article 5 ci-après, et plus particulièrement l'article 5.4.

3.3. – Conditions du départ volontaire du Programme

Si le Client souhaite quitter le Programme, il adresse une lettre recommandée avec accusé de réception à SGGF – Service Marketing lui notifiant sa volonté de mettre un terme à son adhésion. L'échéance de l'adhésion sera effective un mois après la réception de ladite lettre par SGGF.

Article 4 : Produits éligibles dans le cadre du Programme

SGGF précise que seuls les achats des produits listés sur sa plateforme https://saint-gobain.force.com/myglassolutions/ECOM_Login, permettront au Client d'acquérir des points, conformément aux modalités définies à l'article 5.2 ci-après.

SGGF souligne par ailleurs qu'elle pourra modifier la composition de cette liste à tout moment et sans préavis, celle-ci étant régulièrement mise à jour et accessible à l'adresse internet indiquée à l'alinéa précédent.

Article 5 : Modalités de fonctionnement du Programme

5.1. – Connexion du Client au Programme :

Toute entreprise ou artisan satisfaisant aux critères de sélection définis à l'article 3.1 peuvent solliciter leur adhésion au Programme et en devenir membre.

Le Client pourra demander la création de son accès au Programme sur le Site et ceci à partir du formulaire d'inscription décrit à l'article 3.1.

Chaque Client dispose d'un accès unique au Programme.

La combinaison de son identifiant et de son mot de passe lui permettra d'accéder à son compte personnel pour consulter son crédit de points et effectuer les opérations afférentes à la conversion de ses points en cadeaux d'entreprise, conformément aux modalités définies ci-après.

5.2. – Collecte des points :

Tout achat de produit sur la plateforme de commande en ligne My Glassolutions donne lieu à l'attribution de points. Ainsi, le Client qui achètera des Produits de SGGF figurant parmi la liste définie à l'article 4 ci-avant, sur la plateforme de commande en ligne My Glassolutions, se verra créditer des points sur son compte à partir de la date à laquelle il aura envoyé sa demande d'inscription au Programme. Le Client ne pourra en revanche utiliser les points qu'une fois que son inscription sera validée par SGGF.

L'attribution des points se fera selon les modalités définies ci-après :

1 euro HT dépensé sur le site du Programme (hors frais de livraison) et facturé = 1 point crédité sur le compte du Client.

Les points seront automatiquement chargés dans le Programme après envoi de l'accusé de réception de la commande passée sur le site My Glassolutions. L'acquisition des points deviendra définitive après paiement de la commande par le Client.

Le Client pourra consulter son solde de points disponibles en se connectant sur le Site et en accédant à son compte personnel à l'aide de ses identifiants et mot de passe.

Seul le décompte et le solde de points arrêtés à la date du 31 décembre de chaque année civile de référence, tel que validé par SGGF et le Tiers Gestionnaire feront foi et seront opposables à SGGF.

5.3. – Cumul des achats :

Pour obtenir et cumuler des points et voir son compte personnel crédité, à partir du compte Glassolutions E-commerce Avantages, le Client :

- Se connecte avec ses identifiants sur le Site ;
- Cumule les achats réalisés sur la plateforme de commande en ligne My Glassolutions automatiquement importés sur le Site et transformés en points.

5.4. – Valeur et utilisation des points :

Le barème de points ainsi que les modalités d'attribution des points pourront être modifiés sans préavis par la société SGGF.

Les points collectés par le Client au cours d'une année civile devront être utilisés en totalité par celui-ci au plus tard le 31 mars de l'année N+1. A titre d'exemple, les points collectés au cours de l'année 2020 pourront être utilisés jusqu'au 31 mars 2021.

A défaut, ils seront définitivement et irrévocablement perdus.

Les différents paliers de points sont les suivants, correspondant chacun à une sélection différente de cadeaux :

- Bronze = de 0 à 1 000 points ;
- Silver = de 1001 à 2 500 points ;
- Gold = de 2 501 à 5 000 points ;
- Platinum = de 5 001 à 10 000 points ;
- Elite = de 10 001 à 20 000 points.

L'atteinte du nombre de points maximal d'un palier ouvre la possibilité au Client de :

- choisir un ou plusieurs cadeau(x) correspondant(s) au palier atteint ;
- OU continuer ses achats afin d'atteindre le palier supérieur.

SGGF se réserve le droit d'organiser des opérations spéciales, permettant l'attribution de points supplémentaires.

Chaque Client peut choisir de convertir tout ou partie de ses points en cadeaux. Il suffit pour

cela de sélectionner le cadeau correspondant et de l'ajouter à son panier. Le nombre de points requis par cadeau inclut les frais de livraison de celui-ci en France métropolitaine uniquement.

Les cadeaux choisis par le Client tout au long de l'année sont pris en charge par son site Saint-Gobain Vitrage Bâtiment référent.

Les cadeaux sont livrés directement à l'adresse professionnelle du Client et ne pourront être livrés à une autre adresse.

Les cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni monnayables.

La procédure devant être respectée par le Client pour utiliser ses points est précisée dans la rubrique « Mon Programme » sur le Site, à laquelle le Client devra se reporter.

SGGF se réserve le droit, le cas échéant, de remplacer l'une ou l'autre des dotations par une dotation de nature et de valeur équivalentes, étant précisé que les illustrations et textes figurant sur le Site n'ont pas de valeur contractuelle.

5.5. – Péremption des points :

Les points qui n'auront pas été utilisés par le Client avant la date limite indiquée au 3^{ème} alinéa de l'article 5.4 seront définitivement et irrévocablement perdus.

Article 6 : Responsabilités

SGGF décline toute responsabilité à l'égard du Client en cas de dysfonctionnement de quelque nature que ce soit de son Site géré par YOUKADO ainsi que des systèmes de télécommunications et du réseau Internet en général.

La participation du Client au programme Glassolutions E-commerce Avantages et sa connexion au Site dédié impliquent ainsi son acceptation des risques de toute nature inhérents à l'utilisation du réseau Internet, SGGF ne pouvant être tenue responsable en cas de survenance de tout dommage direct ou indirect consécutif à cette utilisation.

En outre, la responsabilité de SGGF ne pourra également pas être recherchée et engagée en cas de défauts ou vices cachés des cadeaux remis au Client à titre de dotations, de même qu'en cas de dommages aux biens et/ou personnes causés par ces cadeaux.

Enfin, la responsabilité de SGGF ne pourra pas non plus être recherchée et engagée en cas de survenance d'un événement étranger à sa volonté et, a fortiori mais pas uniquement, d'un cas de force majeure l'empêchant d'exécuter les obligations lui incombant aux termes des présentes.

Article 7 : Données personnelles

Le Client est informé que les données personnelles fournies par ses soins à SGGF pour les besoins de son adhésion au Programme font l'objet d'un traitement automatisé pour permettre à SGGF et au Tiers Gestionnaire d'assurer un bon fonctionnement du service.

SGGF se réserve également le droit d'utiliser ces données à des fins commerciales, ce que le Client accepte expressément.

En cas d'opposition du Client au traitement et à la transmission des données le concernant, celui-ci ne pourra participer au Programme Glassolutions E-commerce Avantages.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des notices d'informations détaillées ci-annexées qui font partie intégrante du présent règlement.

Article 8 : Divers

Comportement loyal et de bonne foi

Les Parties s'engagent à toujours se comporter les unes envers les autres comme des partenaires loyaux et de bonne foi. Elles s'engagent dans ce cadre à s'informer mutuellement de toute difficulté née de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement et, d'une manière générale, du fonctionnement et de leur participation au programme de fidélisation Glassolutions E-commerce Avantages.

Gratifications

Les gratifications sont remises à la personne morale, autrement dit au Client et non à son représentant. Il appartient donc au Client de déclarer les gratifications reçues selon la législation fiscale en vigueur.

Si le Client distribue ses gratifications à ses propres salariés, s'applique alors le régime de droit commun relatif aux salaires et avantages en nature, à charge pour lui d'acquitter les cotisations et contributions applicables, en application de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Article 9 : Déclaration d'indépendance réciproque

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront des partenaires indépendants pendant toute la durée des présentes et que la signature du présent règlement ne saurait conférer à l'une ou à l'autre d'entre elles la qualité de mandataire ou de représentant de son cocontractant.

Article 10 : Prise d'effet – Durée - Résiliation

La participation du Client au Programme prend effet à compter de la date de signature de validation du présent règlement emportant acceptation pleine et entière de ce règlement et de ses annexes.

Sauf radiation prononcée en application des dispositions de l'article 3.2 ci-avant, cette adhésion est valable pour toute la durée restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle elle a été conclue.

Article 11 : Droit applicable – Tribunaux compétents

Le présent règlement est régi par le droit français.

En cas de différend né de son interprétation ou de son exécution, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord de leur part dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la survenance du différend, la Partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce de Nanterre, juridiction exclusivement compétente pour trancher ce différend, qu'il y ait appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

Annexe 1 : Notice d'information détaillée « Données Clients » (RGPD)

La présente notice a pour objet de vous apporter l'ensemble des éléments d'information prévus par la réglementation applicable et, en particulier, par le Règlement européen Général sur la protection des données (« RGPD »).

Identité et coordonnées du responsable du traitement :

SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE
Les Miroirs
18 avenue d'Alsace
92096 La Défense Cedex
France

Représentée par Monsieur Christian GERARD-PIGEAUD, Directeur Marketing

Objet du traitement :

Finalité(s) :

Ce traitement a été mis en place afin de vous proposer un programme de fidélité, géré par notre prestataire YOUKADO, lié aux commandes de produits verriers passées à partir du site internet glassolutions.fr, dénommé « programme Glassolutions E-commerce Avantages ».

Plus précisément, ce traitement a été mis en place afin de :

- Permettre le calcul de vos points de fidélité ;
- Gérer vos accès à votre compte YOUKADO ;
- Vous mettre en relation avec notre prestataire YOUKADO lorsque vous êtes éligible à une récompense ;
- Permettre au prestataire YOUKADO de traiter et suivre vos commandes de cadeaux et de gérer les éventuels cas de SAV des cadeaux commandés et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre d'éventuelles fraudes ;
- Nous permettre de suivre votre participation au programme de fidélité.

Base(s) juridique(s) du traitement :

Le traitement des données personnelles de nos clients inscrits au programme Glassolutions E-commerce Avantages repose sur notre intérêt légitime à offrir les avantages d'un programme de fidélité à nos clients les plus fidèles et à gérer au mieux les relations commerciales avec ceux-ci.

Destinataire(s) :

Le prestataire Youkado en charge de la mise en place et de la gestion de la plateforme Glassolutions E-commerce Avantages.

L'équipe marketing SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE

Les équipes commerciales des sites de distribution Saint-Gobain Vitrage Bâtiment, chaque équipe ne pouvant accéder qu'aux seules données des clients qui leur sont rattachés commercialement.

Catégorie(s) de données concernées :

Les données personnelles suivantes sont utilisées : des données identifiantes : Nom, prénom, civilité, email, numéro de téléphone

Durée(s) de conservation des données :

Nous ne conserverons vos informations personnelles que pendant la durée strictement nécessaire aux finalités énoncées précédemment ou pour satisfaire à nos obligations légales ou en vue d'exercer, de défendre ou de faire valoir nos droits.

Droits des personnes :

Vous pouvez exercer l'ensemble des droits suivants sur vos données personnelles :

- Droit d'accès;
- Droit de rectification;
- Droit à l'effacement;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit d'opposition;
- Droit à la portabilité;
- Droit de retirer votre consentement à tout moment grâce au lien prévu à cet effet au bas des communications commerciales.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés ou que le présent traitement de données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par notre société, consultez les mentions légales présentes sur le site glassolutions.fr, rubrique Protection de vos données personnelles.

Information complémentaire

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 40-1 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez du droit de formuler des directives générales (auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL) ou particulières (auprès du responsable de traitement) relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.